



Peux t'on m'enlever la garde des enfants

Par **Rubiaca**, le **29/09/2015** à **16:03**

Bonjour,

Nous comptons divorcier à l'amiable. Garde alternée (sans pension alimentaire) mais tous les autres frais partagés pour les enfants. Mais une question me préoccupe toutefois. Ma femme vient de me faire comprendre que lorsque je les aurais, il était hors de question que je les fasse garder par mes parents qui habitent dans la même maison. Hors, je commence tous les matins à 6 heures et il est question justement que ça soit mes parents qui les emmènent à l'école. Pour les récupérer pas de soucis car j'aurais fini mon travail. Elle m'a fait comprendre que si cela se produisait elle m'enlèverait la garde. En a-t-elle le droit pour ces raisons là? Par ailleurs, nous sommes logés à titre gratuit et là, mon épouse devra chercher un logement et se payer un loyer. A-t-elle le droit de me demander une participation étant donné que moi je reste logé gratuitement? En vous remerciant de me répondre Cordialement

Par **xena1204**, le **29/09/2015** à **17:29**

bonsoir

non elle ne peut pas vous retirer la garde de vos enfants, elle peut toujours en faire la demande et devra le justifier lorsque vous passerez devant le JAF, elle ne peut vous demander une compensation pour le logement si elle travaille

Par **cocotte1003**, le **29/09/2015** à **17:53**

Bonjour, la plus part des parents travaillent et font garder leurs enfants et se ne sont pas de

mauvais parents à qui on ne confie pas la garde des enfants. Quand les enfants sont chez un parent, il fait comme il veut avec les enfants, votre femme devra s'habituer à l'idée que vous faites comme bon vous semble pour les enfants, cordialement

Par **Rubiaca**, le **29/09/2015** à **19:41**

Un grand merci pour vos réponses
Cordialement

Par **Rubiaca**, le **23/10/2015** à **15:46**

Bonjour,

j'ai encore une question si vous pouvez m'aider : j'ai appris que ma femme cherche un appartement et m'a avoué que dès qu'elle aurait, elle prendrait les enfants. Hors la procédure n'est pas encore lancée et je ne veux pas qu'elle me fasse "un coup" car notre accord au départ était la garde alternée. Que dois-je faire afin de me protéger? Merci

Par **Rubiaca**, le **23/10/2015** à **16:08**

J'ai oublié de vous demander que peut-elle prétendre lors du divorce? nous sommes mariés sous contrat, nous avons aucun bien acheté ensemble et la garde alternée 1 semaine chacun. Mais lors de sa semaine de garde, c'est moi qui prendrait les enfants le mercredi et jeudi midi car ils ont sport l'après midi et c'est moi qui m'en occupe. Peut elle aussi dans ces cas exiger une pension alimentaire? Encore merci